



**COMMUNE DE VALLABRIX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, M. FRAMMERY, A-M IGNACE-SANGUIN et Messieurs B. RIEU, L. FRANÇOIS, C. GASSIN,

Représentés : V. BECAMEL (à C. GASSIN), T. EVEILLEAU (à A-M SANGUIN)

Absents : V. MARTINEZ, D. FRANÇOIS et M-H VAUX

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, T. EVEILLEAU a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : le 8 septembre 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

- Etude de faisabilité du projet de cuisine centrale, autorisation de payer la quote-part de l'étude à la mairie de Serviers et Labaume.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de modifier l'ordre du jour comme stipulé ci-dessus.

2022-32- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 25 MAI 2022 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 25 mai 2022 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 25 mai 2022 et ses délibérations.

2022-33- INCENDIE DU 24 JUILLET : BILAN ET ANALYSE

Pour le bilan, les élus soulignent la vulnérabilité du village et la nécessité de renforcer la prévention des incendies. Ils insistent sur l'importance de s'assurer de la mise en œuvre des OLD et le nettoyage des parcelles où il y a des dépôts. Par ailleurs, la réalisation du plan communal de sauvegarde est d'ores et déjà programmée.

2022-34- OFFICE NATIONAL DES FORETS : VENTE DE BOIS BRULES

L'ONF propose de mettre en vente les bois brûlés de la parcelle 25 dont le volume présumé est de 767 m3, surface à parcourir 8.8 ha.

Le conseil municipal approuve la proposition et donne mandat à l'ONF pour commercialiser le bois



brûlé. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

Voté à l'unanimité.

2022-35- MISE EN PLACE D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le conseil municipal a décidé de consacrer un budget pour financer une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le montant de la prime a été fixé à 200 €.

Voté à l'unanimité.

2022-36- MISE EN PLACE D'UNE POMPE A CHALEUR : VENTE DU FUEL

La mairie a remplacé la chaudière à fuel de la maire par une pompe à chaleur. La cuve de fuel a été vidée et démantelée. Le contenu de la cuve a été vendu à un administré pour la somme de 750.00 €. Le conseil municipal autorise la vente du fuel et en accepte le prix proposé.

Voté à l'unanimité.

2022-37- INTEGRATION DU TELETRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Depuis le confinement, la secrétaire de mairie travaille deux jours par semaine à distance. Le conseil municipal souhaite officialiser le télétravail de Me Stoffels à raison de deux jours par semaine, le mardi et le jeudi selon les horaires habituels et pour les tâches qui lui incombent.

Voté à l'unanimité

2022-38- REFLEXION SUR LE DEVENIR DES PARCELLES ACQUISES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRES

Le maire rappelle à l'assemblée la procédure de biens vacants et sans maîtres lancées concernant les parcelles B 1004 et B 1007. Les membres du conseil décident de vendre la parcelle B 1004 qui supporte des murs ruinés et potentiellement dangereux. En ce qui concerne la parcelle B 1007, le conseil diffère sa décision

Voté à l'unanimité

2022-39- AMENAGEMENT D'UN PARKING FACE AU CIMETIERRE : ACHAT D'UNE PARCELLE

Le conseil municipal réfléchit à l'emplacement le plus adapté pour la réalisation du parking. Le projet sera débattu ultérieurement.

2022-40- ELABORATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques, tempête, canicule, orage, il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

Voté à l'unanimité

2022-41- ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET DE CUISINE CENTRALE



L'étude du projet de cuisine centrale a été réalisée et payée par la commune de Serviers et Labaume. La quote-part de la commune dont le montant s'élève à la somme de 955.00 € doit être remboursée. Le conseil municipal autorise le maire à mandater la somme due.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Local inter associatif
L'usage du futur local inter associatif est en débat.
- ✓ Mas de la Chataigneraie – Logement libéré
Un logement s'est libéré au Mas de la Chataigneraie. Le conseil municipal propose de le louer à un père de famille avec deux enfants.

La séance est levée à 20 heures 45.